

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2005 - Convocation du 24/03/2005
Compte rendu affiché le : 08/04/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	22

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme
WYMAN; Mme BROSSARD; M. GOSSET; Mme MARMONIER;
Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES;
M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents : M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Subvention CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, perçoit chaque année une subvention de la commune.

Elle contribue à l'équilibre du budget de cet organisme et peut varier suivant les circonstances.

Son montant, prévu à l'article 65736 est de **254 130 euros**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget primitif 2005,
- CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d'assurer l'équilibre du budget du CCAS,
- **DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre de 254 130 euros au profit du CCAS de la commune,**
- **PRECISE que cette dépense figure à l'article 65 736 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 31 mars 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 11/04/2005
Publication ou affichage du 11/04/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*